

LES DÉCHETS À METTRE DANS LE SAC TAXÉ

- les berlingots (lait, jus de fruits, etc.) en carton plastifié
 - les emballages en plastique de viande, légumes, etc.
 - les papiers et cartons sales ou ayant été en contact avec de la nourriture (mouchoirs, papier-ménage, carton à pizza, etc.)
 - les couches-culottes, cotons-tiges, tampons et autres produits d'hygiène (serviettes hygiéniques, lingettes, brosses à dents, etc.)
 - les textiles hors d'usage ou souillés (peinture, cirage), chaussures comprises
 - les sacs d'aspirateur
 - les déchets composés de matières diverses indissociables tels que les emballages de bonbons, de chips, etc.
 - les éléments en caoutchouc tels que tuyaux, élastiques, etc.
 - les litières pour animaux,
- ... et tout autre déchet qui ne peut pas être recyclé.